

Si ce message ne s'affiche pas correctement, vous pouvez le retrouver en format PDF en PJ



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs,
Instituteurs, professeur des écoles, psyEN
et AESH du 1er degré
des Bouches du Rhône

FORCE OUVRIERE



1er février 2023



AESH

*Propos de la députée
Guichard sur les AESH :
UNE HONTE !*

Mme Claire Guichard, députée « Renaissance » s'est exprimée à l'Assemblée Nationale à propos des AESH : *“Vous oubliez, chers collègues que la vie est faite de choix. Les AESH choisissent ce statut pour avoir les mercredis et les vacances scolaires, et elles assument que c'est un choix.”*

Cette déclaration provoque l'émoi et la colère des AESH qui savent qu'aucune d'entre elles n'a choisi de travailler à temps partiel contraint, pour 800€ mensuels, qui savent qu'elles sont maintenues sous le seuil de pauvreté par un gouvernement resté sourd à leurs nombreuses mobilisations.

Non, les AESH n'ont pas choisi de vivre avec des salaires et des retraites de misère !

Cette Mme GUICHARD, députée suppléante du ministre Gabriel ATTAL n'a aucune honte !

Osera-t-elle au moment de voter la réforme des retraites de Madame BORNE affirmer que les femmes à temps partiel au parcours haché seront les grandes gagnantes de la réforme ?

Osera-t-elle prétendre comme la première ministre que tout le monde aura 1200 € de retraite avec le projet de réforme ?

Osera-t-elle affirmer qu'en travaillant 2 ans de plus, les AESH amélioreront leur retraite ?

Pour la FNEC FP-FO, trop c'est trop !

Non seulement, les AESH ne choisissent pas l'emploi de misère que leur impose le gouvernement, mais elles exigent avec FORCE OUVRIERE, mais aussi une large intersyndicale, **un vrai Statut, un vrai salaire et l'abandon des PIAL** qui les précarisent.

Une pétition est actuellement à la signature : [Pétition en ligne ICI](#)

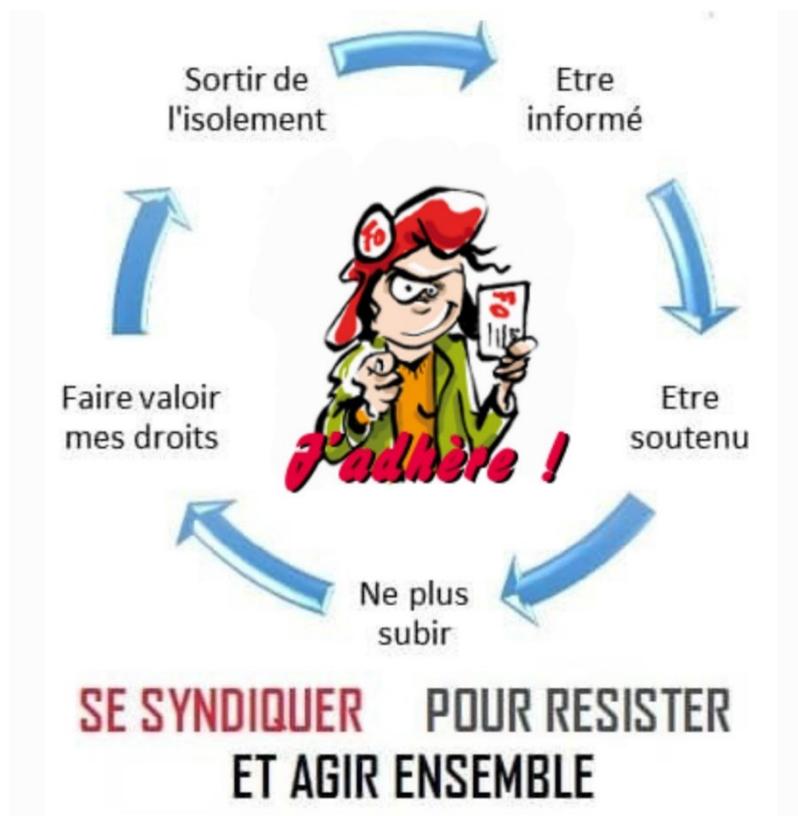
Non seulement les AESH ne choisissent pas la précarité mais elles exigent avec l'ensemble des salariés, le **RETRAIT du projet de loi sur les retraites**.

Pour la FNEC FP-FO, plus que jamais, faire reculer le gouvernement sur la mère des contre-réformes, permettrait d'avancer sur les revendications des AESH. Après les manifestations monstres du 19 et du 31 janvier, la FNEC FP-FO les appelle à participer aux assemblées de secteurs et d'établissements pour décider de la suite.

Enfin la FNEC FP-FO rappelle que la Confédération FO a mis en place un fonds de solidarité pour les adhérents (30€ dès le premier jour de grève).

RETRAIT DE LA REFORME DES RETRAITES MACRON-BORNE !

[Téléchargez le communiqué FNEC du 30 janvier](#)



Janvier, c'est le mois pour adhérer au SNUDI FO 13 !

Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'Ecole de la République.

Avec FO nous défendons l'ensemble des nos conquêtes sociales public-privé, y compris le droit à l'instruction pour nos élèves.

Avec FO nous défendons le code du travail, nous défendons les acquis de 1936 et de 1945 pour le droit aux congés payés, pour le droit à la sécurité sociale et à la retraite, pour une vie digne pour tous.

Alors même si nous ne nous servons pas individuellement tous les jours du syndicat, le syndicat ne cesse jamais de travailler pour la défense de chacun et de tous :

- En représentant et en défendant tous les salariés dans tous les organismes sociaux (sécu, retraites, CAF, MDPH...)
- En siégeant dans les instances représentatives des personnels de l'Education Nationale (nationales, académiques et départementales)
- En allant porter les revendications au Ministre, au DASEN, aux IENS...
- En accompagnant chaque collègue : parce que chaque collègue défendu c'est l'ensemble de la profession qui est défendue !

Le syndicat ne peut pas le faire sans la solidarité de ses adhérents : car sans syndiqués, pas de syndicat! Sans syndicat, plus de droits !

Nous vous invitons donc à nous rejoindre pour cette année 2023 !

Téléchargez le bulletin 2023

Forfait annuel pour les AESH : 42 €

L'adhésion est annuelle à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023. Vous recevrez un reçu fiscal en janvier 2024 pour déduire 66% de la somme de vos impôts.



Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13
email : contact@snudifo13.org

